

ACADEMIE MARTINIQUE : DEFI EDD 2016-2017

« MON ILE, UN JOYAU DANS LA CARAIBE »

Projet Unesco Martinique-Junior



LE CONTEXTE

En 2011, un projet visant à inscrire une partie de la Martinique au patrimoine mondial de l'Unesco a été initié. Ce projet ambitieux a pour but de faire reconnaître le caractère exceptionnel et irremplaçable des aires volcaniques et forestières de la Martinique. | <http://unescomartinique.com>

LA MARTINIQUE : UN HOTSPOT DE BIODIVERSITÉ

En effet la région Caraïbe fait partie des zones qui se singularisent par leur biodiversité (nombre d'espèce, taux d'endémisme, diversité des écosystèmes...) mais aussi par les menaces qui pèsent sur cette biodiversité (Fragmentation et destruction des milieux de vie, surexploitation, introduction d'espèce envahissantes...).

Beaucoup de personnes travaillent à la connaissance et la préservation de cette biodiversité au sein de différentes institutions (Organismes de gestion des espaces naturels, des universités et instituts de recherche, des collectivités territoriales, des associations d'éducation à l'environnement ...) mais une prise de conscience individuelle reste indispensable.

LA MARTINIQUE ET SA GÉOLOGIE UNIQUE

La Martinique est issue de l'activité volcanique qui a donnée naissance à l'archipel des Petites Antilles. Ce chapelet d'îles est constitué de deux Arcs :

- Un arc externe, vers l'Atlantique, plus ancien (environ -50 Ma)
- Un arc interne, vers la mer des Caraïbes, plus récent (environ -10 Ma). Ces deux arcs se rencontrent exactement en Martinique et ont façonné une île faite de volcans de natures et d'âges différents. L'histoire de cette formation, marquée par la mise en place successive d'édifices volcaniques qui progressivement édifièrent l'île telle que nous la connaissons a très certainement influencé l'installation des êtres vivants retrouvés sur ces terres qui font la singularité de la Martinique au sein de la Caraïbe.

L'objet de ce défi est de sensibiliser les élèves au projet Unesco Martinique, tout en favorisant l'acquisition de compétences via un concours scolaire pluridisciplinaire sur la thématique du développement durable.

LE REGLEMENT

OBJET

L'objet de ce défi est d'amener les élèves à imaginer et produire un dossier montrant le caractère exceptionnel et irremplaçable d'un site de leur choix :

- d'un point de vue **géologique**,
- d'un point de vue **écologique**
- d'un point de vue **historique et culturel**

Le site choisi devra être situé de préférence à proximité de leur établissement scolaire.

La forme du dossier est laissée au choix des élèves.

INSCRIPTION

Chaque établissement souhaitant participer, inscrira son (ses) équipe (s) d'élèves (6 élèves maximum par équipe), en remplissant le formulaire en annexe et en l'envoyant par mail à l'adresse : lydie.brusset@ac-martinique.fr

Trois catégories sont distinguées : Catégorie école - Catégorie Collège - Catégorie Lycée.

La date limite d'envoi des formulaires de candidature est fixée au LUNDI 14 NOVEMBRE 2016 dernier délai.

JURY

Le jury se réunira la semaine du 20 Mars 2017 au Rectorat de Martinique – Site de Terreville. Il sera composé :

- d'un représentant du Rectorat Martinique : Mme CHARLOSSE Myriam
- d'un professeur de SVT et/ou d'Histoire et Géographie + un professeur de langue
- de Mr RICHER Louis, Directeur CANOPE MARTINIQUE
- d'un membre du comité scientifique de la commission Unesco Martinique

DATE D'ENVOI DES PRODUCTIONS

La date limite de réception des productions est fixée au **LUNDI 20 MARS 2017** dernier délai **Les productions seront remises uniquement en format numérique**

Les productions devront être :

- soit envoyées directement par mail à l'adresse : lydie.brusset@ac-martinique.fr
- soit adressées sur support CD ou clé USB au secrétariat des IPR du Rectorat de Terreville à l'attention de l'IPR de SVT

NB : Le format du dossier (format numérique exclusivement) n'exclut aucune autre forme de production à condition que la présentation remise au jury soit en format numérique.

■

CAHIER DES CHARGES DES PRODUCTIONS

FORME	La forme de la production est libre (texte illustré, diaporama, reportage vidéo, article de presse, représentation théâtrale, web radio, BD, conte, ...) mais dans tous les cas elle doit être rendue sous forme numérique.
	Originalité de la production et pertinence de l'approche choisie pour la présentation Esthétique et illustrations
	Implication des élèves
	Durée maximale des formats vidéos / diaporama/podcasts : 10 minutes
	Taille maximale des dossiers, si la production est un texte illustré : 10 pages (hors page de couverture et bibliographie)
CONTENU	Déclaration de valeur exceptionnelle du site retenu . 1) La déclaration doit contenir la présentation du site (nom, localisation, description, qualités,) rédigée et/ou dite en français et dans une autre langue au choix parmi : anglais, espagnol, créole, portugais. (1 page A4 maximum si texte). Attention : l'expertise d'un enseignant de la langue choisie est requise. . 2) La déclaration doit mettre en évidence et en valeur les particularités du site retenu : - du point de vue géologique OU BIEN - du point de vue écologique OU BIEN - du point de vue historique et culturel . 3) La déclaration doit préciser les facteurs affectant le site ainsi que les mesures de protection et de gestion requises.
	- Niveau de connaissances atteint dans la production (en fonction du niveau des élèves
	- Contribution de la production à l'acquisition de compétences exigibles en fonction du niveau des élèves.